



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



## DEUXIEME REUNION SUR UNE COOPERATION INTERNATIONALE CONCERNANT LES REQUIN MIGRATEURS SOUS L'EGIDE DE LA CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES (CMS)

*6-8 décembre 2008, Rome, Italie*

UNEP/CMS/MS2/Doc.1/Rev.1

Point 6.0 de l'ordre du jour

### ORDRE DU JOUR PROVISoire

*(du 06 décembre 2008)*

1. Allocutions de bienvenue
2. Vue d'ensemble et objectives de la réunion
3. Adoption des règles de procédure
4. Election des membres du Bureau
5. Etablissement du Comité de vérification des pouvoirs
6. Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion
7. Résultats de la première réunion afin d'identifier et développer une option pour la coopération internationale sur les requins migrateurs sous la convention des espèces migratrices (Mahé, Seychelles, 11-13 décembre 2007)
8. Mise à jour concernant l'état de conservation des requins migrateurs
9. Les principes et les procédures internationalement acceptés pour la conservation et la gestion des requins
  - 9.1 Plan d'action international de la FAO pour la conservation et la gestion des requins (PAI-Requins) et des questions s'y rapportant (présentation par la FAO)
10. Options pour une coopération internationale dans le cadre de la CMS
  - 10.1 Présentation du Rapport/ des Commentaires du groupe directeur pour les Requins Migrateurs (ISGMS)
  - 10.2 Présentation des projets d'un Mémoire d'Accord légalement non contraignant et d'un Accord légalement contraignant
  - 10.3 Identification de l'instrument préféré de la CMS
  - 10.4 Examen, élaboration ultérieure [et finalisation] de l'instrument préféré
11. Autres questions
12. Clôture de la réunion